

CONTRE EXPERTISE SANGUINE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 17/06/2014 15:22

bonjour je me suis fait controle positif au thc au voalnt,suite a sa j'ai du faire une prise de sang qui était positive aussi.j'ai ensuite demander une contre expertise sanguine,mais je n'est aucune nouvelle depuis un mois et demi est-ce normale?ya il un delais legal entre la demande de contre expertise sanguine et le resultat?merci

Mise en ligne le 19/06/2014

Bonjour,

Vous ne nous précisez pas à qui et comment vous avez fait cette demande d'expertise de dépistage sanguin au THC (delta-9-Tétrahydrocannabinol le principe actif du cannabis). Vous ne nous dites pas non plus si vous avez ensuite demandé les résultats de cette contre expertise à quelqu'un.

Nous pouvons vous informer que vous avez la possibilité de demander une contre expertise après avoir eu les premiers résultats de votre analyse de sang et que vous disposez d'un délai de cinq jours suivant la notification des ces résultats selon l'article R.3354-14 du Code de la santé publique.

Notre service accentue ses missions sur la prévention et le soutien des usagers de drogues et de leurs proches. La question que vous nous posez, semble davantage être du ressort d'un juriste. Nous vous orientons vers cette page du site officiel de l'administration française qui vous renseignera sur les personnes à contacter pour vous informer de vos droits, voire même pour consulter gratuitement un avocat : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F20706.xhtml>.

Cordialement.
